

Bourges, le 16 avril 2020

## Coronavirus COVID-19 :

### Plan de soutien aux entreprises

#### Le plan de soutien aux entreprises du Cher

Concernant le 1er volet (maxi 1500€) du fonds de solidarité, 1517 entreprises du Cher ont bénéficié au 9/4 d'un versement moyen de 1315€ pour un total de près de 2 millions d'Euros.

Par ailleurs, la région Centre Val de Loire propose une plateforme permettant de recueillir les demandes pour le 2ème volet du dispositif (aide de 2000€ personnalisée). Cette plate forme est accessible sous le lien suivant:"

<http://www.regioncentre-valde Loire.fr/accueil/les-services-en-ligne/la-region-vous-aide/artisanat-industries-et-services/covid-19-fonds-de-solidarite.html>

#### Les Demandes d'Activités à temps Partiel

Pour éviter les licenciements économiques, le gouvernement a mis en place un dispositif exceptionnel d'activité partielle : désormais l'allocation versée par l'Etat est proportionnelle à la rémunération des salariés placés en activité partielle, dans la limite de 4,5 SMIC. Elle s'établit à 84% du salaire net avec un plancher calculé sur la base de 8,03 euros par heure.

#### au 15 avril dans le département

	DAP	Effectifs demandés	Heures demandées
CHER	3174	28 138	12 624 823

L'industrie représente 22 % des heures chômées prévisionnelles demandée, avec notamment :

le commerce de réparation auto : 17 % ,

la construction (BTP) : 12 % ,

l'hébergement et la restauration 9 % .

#### Contacts presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 - [pref-communication@cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@cher.gouv.fr)

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

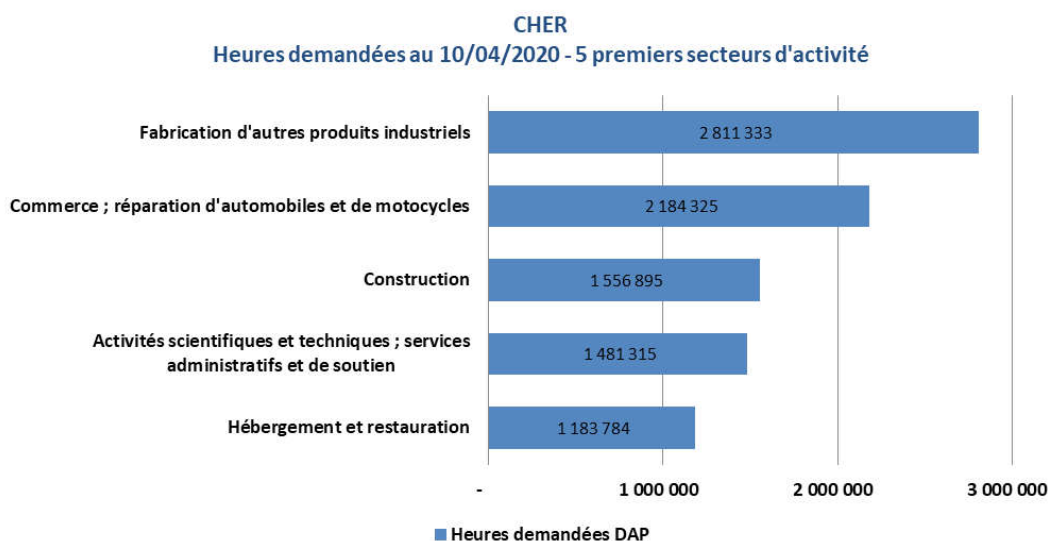
Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - [www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



PRÉFET DU CHER



Renseignements : 02 48 27 10 10 ou [centre-ut18.activite-partielle@direccte.gouv.fr](mailto:centre-ut18.activite-partielle@direccte.gouv.fr) ;

## Prêt Garanti par l'État

Le Prêt Garanti État c'est 300 milliards d'euros pour soutenir les entreprises impactées par le Covid-19. Pour bénéficier de ce prêt pour les entreprises de moins de 5 000 salariés rendez vous sur le site <https://attestation-pge.bpifrance.fr/> après avoir négocié préalablement le montant du pge avec votre banque .

Au 16/04 la Région Centre Val de Loire a obtenu 653,73 Millions d'euros de Prêt Garanti par l'État et 4547 entreprises soutenues, dont 57,68 M€ pour le Cher.



Le Préfet du Cher

## Contacts presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 - [pref-communication@cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@cher.gouv.fr)  
Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex  
Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - [www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)



@Prefet18



Préfet du Cher